

cndp

Commission nationale
du débat public

LE PARC ÉOLIEN DU TRÉPORT À NOUVEAU EN DÉBAT !

Un premier projet de parc éolien au large du Tréport avait donné lieu à un débat public en 2010 auquel l'Etat n'a pas donné suite. Depuis, un groupement industriel a développé un second projet qu'il vous présente en pages intérieures.

La commission nationale du débat public (CNDP) a estimé que ce projet devait à nouveau faire l'objet d'un débat. Elle a donc désigné une commission particulière du débat public (CPDP) pour l'organiser. Ce débat public est un rendez-vous essentiel pour vous informer, exprimer votre position et débattre des conditions selon lesquelles ce projet peut éventuellement trouver sa place sur votre territoire.

Notre commission qui organise le débat, est neutre et indépendante du groupement industriel. Elle est là pour garantir que chacun d'entre vous puisse s'exprimer, qu'il soit en faveur ou opposé à ce projet, qu'il soit riverain, touriste, représentant associatif, pêcheur, élu, acteur économique, etc. Chacun aura la parole !

DÉBAT PUBLIC Parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport

Du 24 avril au 31 juillet 2015

DÉBATTRE, OUI, MAIS DE QUOI ET COMMENT ?

Le débat public se déroulera sur le territoire haut-normand et picard. Il est prévu d'organiser des **réunions publiques**, des ateliers thématiques (pêche, environnement, paysage...), et d'aller à la rencontre du public dans ses lieux de vie (**marchés, foires, campings...**). Le programme sera publié fin avril.

D'ici là, et pour que le débat réponde au mieux à **vos attentes**, nous avons besoin de vous pour définir les questions-clés et les thèmes à aborder au cours du débat. Faites nous part de vos suggestions sur le site du débat : <http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr>

TOUT EST JOUÉ ? NON !

L'appel d'offre « Éolien en mer » de l'État a défini un cadre (zone d'implantation, puissance maximale, calendrier de réalisation) auquel le maître d'ouvrage s'est conformé. L'Etat et le maître d'ouvrage sont maintenant engagés à développer le projet, jusqu'à son éventuelle construction à partir de 2018. Les conclusions du débat seront importantes car le projet va connaître ensuite plusieurs étapes qui pourraient conduire à des modifications substantielles, voire à son arrêt :

- Jusqu'en juin 2016, l'industriel doit s'assurer de la faisabilité de son projet dans le cadre d'une « levée de risques ». Il doit également, d'ici 2018, s'assurer de la viabilité financière du projet.
- Avant la pose de toute éolienne, le maître d'ouvrage devra encore obtenir les autorisations nécessaires auprès des services instructeurs concernés (Préfecture maritime, DREAL, Parc naturel marin...) et faire l'objet d'une enquête publique.

62 éoliennes
AREVA

Pour une puissance
totale installée de
496 MW

Coût du projet estimé à
2 milliards
d'euros

Les enjeux que le
projet devra prendre
en compte :

- ▶ Les activités existantes dont la pêche professionnelle
- ▶ Les impacts environnementaux et paysagers
- ▶ La sécurité maritime
- ▶ Le patrimoine touristique
- ▶ Le tissu économique local

Pourquoi ce projet ?

Issu du 2^e appel d'offres « éolien en mer » lancé par l'État, le parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport contribue à atteindre les objectifs de l'État français de porter la production d'électricité d'origine renouvelable à 23% de la consommation énergétique finale en 2020.

Composé de 62 éoliennes AREVA de 8 Mégawatts et porté par le groupement GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine, le projet est situé à 15 km du Tréport et 16 km de Dieppe, pour une capacité totale installée de 496 mégawatts. Le parc produirait en moyenne plus de 2 000 GWh par an, équivalent à la consommation électrique annuelle d'environ 850 000 personnes, soit environ les deux tiers de la population de la Seine-Maritime.

125 emplois directs de maintenance et d'exploitation seraient créés localement pendant les 20 à 25 ans de vie du parc éolien en mer.

Le projet de parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport mobiliserait 1 500 emplois directs et environ 4 500 emplois indirects, soit un total de 6 000 emplois sur la durée de la construction du parc. Ces emplois contribueraient au développement de la filière industrielle française des énergies marines renouvelables.

Un travail de qualification des entreprises est prévu pour donner les moyens aux entreprises régionales et nationales de répondre à ce défi. La réalisation de ce projet s'accompagnerait d'un plan de formation et de soutien à l'insertion professionnelle.

Le maître d'ouvrage envisage le débat public comme une rencontre entre le projet et son territoire. Ces échanges avec le public permettront de présenter et de partager les enjeux du projet, ses caractéristiques et ses impacts (emploi, retombées économiques, insertion paysagère et environnementale). Ce temps fort de dialogue avec le territoire permettra alors d'enrichir les réflexions sur le projet.

Principaux sites associés à
la construction, l'exploitation
et la maintenance du parc

- 1 La fabrication des éoliennes se ferait sur le Grand Port Maritime du Havre. Deux sites de fabrication de mâts seraient mobilisés au Havre et à Dunkerque
- 2 Dieppe : Centre principal d'exploitation et de maintenance
Le Tréport : Centre secondaire pour l'exploitation et la maintenance
- 3 Un centre d'ingénierie, de recherche et de développement d'Areva est en cours d'installation à Rouen.



Le maître d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est portée par la société de projet Éoliennes en Mer Dieppe Le Tréport détenue par GDF SUEZ, EDP Renewables et Neoen Marine.

Les porteurs du projet associent leurs savoir-faire dans leurs domaines d'expertises respectifs :

- ▶ GDF SUEZ, leader dans les énergies renouvelables : premier acteur de l'éolien en France avec une présence forte sur la chaîne de valeur de l'éolien en mer.
- ▶ EDPR, 3^e acteur mondial de l'éolien terrestre.
- ▶ Neoen Marine, développeur de 12 projets de parcs éoliens en mer.



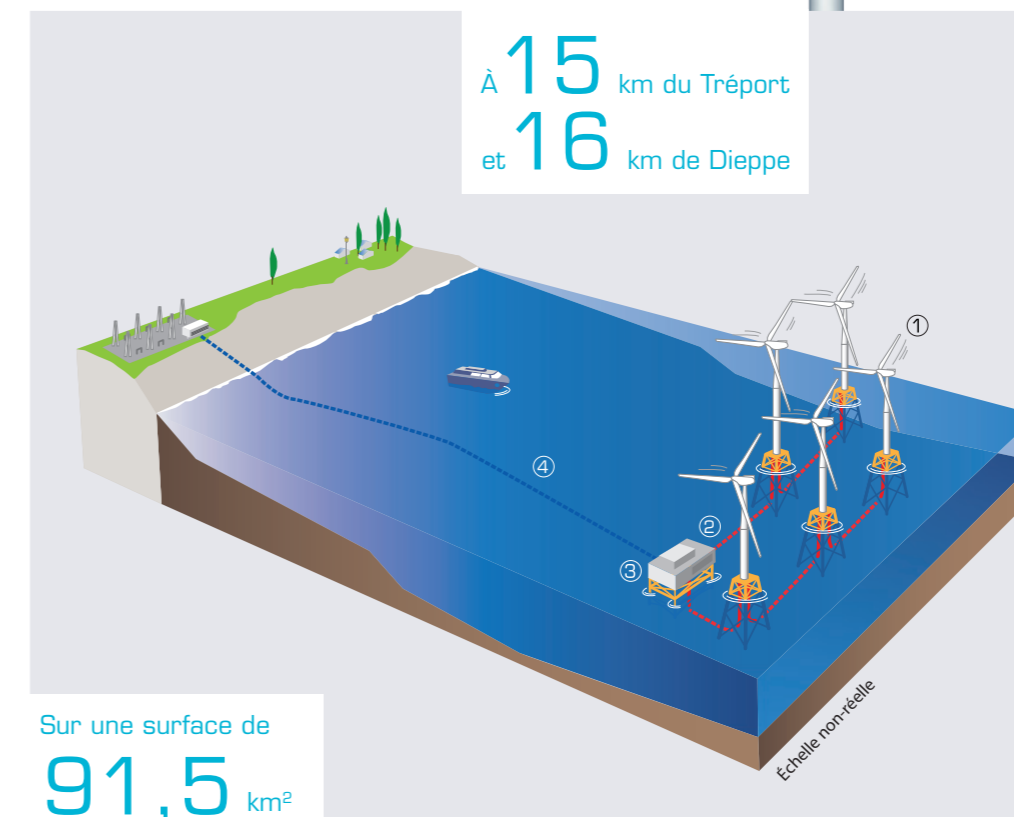
Le fournisseur
d'éoliennes AREVA

Développée sur la base d'une plateforme technologique éprouvée en mer, l'éolienne AREVA a une puissance de 8MW. Elle est spécifiquement adaptée pour les parcs éoliens en mer de Dieppe – Le Tréport et des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

La nacelle de l'éolienne est à 123.5 m au-dessus du niveau de la mer. Les pales ont une longueur de 88 m.



À 15 km du Tréport
et 16 km de Dieppe



Un parc éolien
en mer, comment
ça marche ?

- 1 L'éolienne transforme l'énergie du vent en électricité.
- 2 L'électricité produite par les éoliennes est transportée par des câbles sous-marins jusqu'au poste électrique en mer.
- 3 Le poste électrique de livraison augmente la tension de l'électricité pour qu'elle soit compatible avec le réseau.
- 4 L'électricité est acheminée via un câble de raccordement vers un poste électrique à terre puis injectée sur le réseau électrique national (sous maîtrise d'ouvrage RTE).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET



Du 24 avril au 31 juillet 2015,
3 MOIS DE DÉBAT SUR LE PROJET !

UN DÉBAT, À QUOI ÇA SERT ?

Le débat public permet à tous les citoyens de **participer à l'élaboration des grands projets d'intérêt national**, qui peuvent avoir des répercussions sur l'environnement et qui présentent de forts enjeux socio-économiques.

Le débat est un moment particulièrement important dans la vie de ces projets. Il est organisé à un moment qui doit permettre à chacun à la fois d'être informé et de prendre la parole sur le projet alors qu'il est encore en phase d'étude. Il s'agit donc d'une **étape essentielle dans le processus de décision**.

A la fin du débat, nous rédigerons un **compte rendu**, et le président de la CNDP en tirera un bilan. Nous rendrons compte de tous les propos exprimés. Des recommandations seront formulées à l'égard du groupement industriel et de l'instance de concertation qui sera en charge de poursuivre le dialogue avec la population. Le groupement disposera alors de trois mois une fois le compte-rendu publié pour faire part de sa **décision quant à la poursuite de son projet**. Il devra la motiver en s'appuyant sur les propos tenus durant le débat public.

QUI ORGANISE LE DÉBAT ?

La CNDP a décidé que ce projet devait faire l'objet d'un débat. Autorité administrative et indépendante, elle a nommé une commission particulière composée de **6 membres** pour organiser ce débat et garantir la participation du public **en toute indépendance** du groupement et de toute autre partie prenante (élus, associations, etc.).

Vous serez ainsi amenés à rencontrer Laurence Monnoyer-Smith (présidente de la commission), Jérôme Favrel, Aline Guérin, Clément Mabi, Barbara Serrano et François Thomas, qui animeront les rencontres et seront à votre écoute !

POUR DÉBATTRE, IL FAUT FIXER DES RÈGLES !

Le débat doit être un moment de dialogue, le plus constructif possible, dans le respect des opinions de chacun. 3 principes régissent le fonctionnement du débat, et la commission veille à ce que tous les participants les respectent :

- **La transparence** : la commission s'assure que toutes les informations et études nécessaires sont versées au débat et que chaque participant au débat se présente.
- **L'argumentation** : le débat public doit permettre d'apporter des arguments multiples et de qualité. Il n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion.
- **L'équivalence de traitement** : chacun, quel que soit son statut (citoyen, élu, association...), peut participer de la même manière au débat tant lors des rencontres organisées par la CPDP que sur notre site internet.

SOYEZ LES AMBASSADEURS DU DÉBAT !

Le débat est ouvert à tous, même au-delà des réunions publiques ! Si vous souhaitez vous investir à nos côtés pour en parler autour de vous, ou pour organiser un débat contradictoire dans votre association, votre lieu de vie, ou de travail, contactez-nous : nous étudierons vos besoins et attentes, et vous apporterons notre soutien dans la mesure du possible.

Adresse : 21, Avenue des Canadiens - 76470 Le Tréport

Tél : 06 85 68 42 23

Courriel : eolienmer-pdlt@debatpublic.fr

 <http://www.facebook.com/eolienmer-pdlt.debatpublic>

 @eolienpdlt_dp

cndp Commission nationale
du débat public

<http://eolienmer-pdlt.debatpublic.fr>